
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE POINTE-NOIRE

**Compte rendu de la journée des partenaires
du vendredi 11 mai 2012**

La journée des partenaires du vendredi 11 mai 2012 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence du Colonel Adriana DOYERE, Chef du Service de l'Administration et des Ressources Humaines, assurant l'intérim de Madame la Directrice Départementale.

Les principales questions abordées au cours de la réunion ont porté sur :

- **La production obligatoire de l'ordre de transit dans les déclarations en douane**

Les partenaires ont été informés de la publication de la Note de Service N° 080/DDDDI-PN du 7 mai 2012 relative à la présentation obligatoire de l'ordre de transit dans les déclarations en détail, dont ils ont reçu copie séance tenante.

- **La formation relative à la validation du manifeste organisée par le SEPI**

L'Inspecteur Xavier Victor OSSOUALA, Chef du SEPI, a rappelé aux consignataires ayant pris part à la formation relative à la validation des manifestes que le document pédagogique y relatif était disponible au niveau du SEPI.

- **L'application de la Note de Service N° 221/MFBPP/DGDDI-SI du 26 avril 2012**

Répondant à la préoccupation de Monsieur Anicet Charles TCHIBINDA de MAERSK concernant l'application de la Note de Service N° 221/MFBPP/DGDDI-SI du 26 avril 2012 relative à l'inscription obligatoire du numéro du manifeste sur le DAU au Bureau Principal Bois et Hydrocarbures (147), le Chef du SEPI, a précisé que les techniciens sont à pied d'œuvre pour exécuter les derniers paramétrages en vue de la validation des manifestes aux Bureaux 141 et 147.

- **Le renouvellement et la création de comptes créditaires**

Monsieur Bernard TATHY représentant le Receveur Principal des Douanes a informé les partenaires que tous les comptes créditaires renouvelés et créés ont été positionnés.

- **Le dépôt de deux exemplaires du manifeste manuel à la Brigade Commerciale Port**

Le Colonel Sébastien MOUKOURI, Chef p.i. de la Brigade Commerciale Port a invité les consignataires à déposer deux exemplaires du manifeste manuel auprès de ladite Brigade, surtout pour les manifestes concernant des véhicules. Ceci en attendant que la connexion informatique de la Brigade soit opérationnelle.

Le Chef du SEPI a précisé que la connexion informatique de la Brigade Commerciale Port est conditionnée par une alimentation adéquate en électricité et la disponibilité d'un courant ondulé de bonne qualité.

- **Les obligations des gestionnaires des magasins et aires de dédouanement (MAD)**

Le Colonel Donatien MVOUTOU, Chef du Service des Finances et du Matériel a rappelé aux gestionnaires des MAD qu'ils sont tenus d'y assurer des conditions adéquates de travail pour leurs employés et les agents des douanes.

- **L'acquisition des documents de travail**

Rappelant une fois de plus la nécessité de maîtriser la réglementation et la technique douanière, le Colonel Donatien MVOUTOU a rappelé aux partenaires que certains documents de travail sont toujours disponibles auprès de son Service, notamment le Tarif des douanes et la Réglementation douanière.

Commencée à 8H10, la réunion a pris fin à 9H00.

**P. La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,
P.I. Le Chef du Service de l'Administration
et des Ressources Humaines,**

Adriana DOYERE